



Ancien Presbytère - Rue Félix Chabaud

13770 VENELLES

SIRET eau : 493 587 471 00019

APE eau : 3600 Z

SIRET assainissement : 493 587 471 00027

APE assainissement : 3700 Z

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL
À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Horaires d'ouverture du bureau :
8 h à 12 h - 13 h à 17 h du lundi au jeudi
8 h à 12 h - 13 h à 16 h le vendredi

Téléphone 24h/24 et URGENCE :
04 42 54 33 82

Télécopie : 04 42 54 61 27 - www.regiedeseaux-venelles.fr

Réseaux et Travaux Publics

Z.I. saint Mitre

11 Avenue de la roche Fourcade

13400 AUBAGNE

A l'attention de Monsieur le Directeur

Lettre en R.A.R.

Nos références : 129 / 10-06 / MB

Objet : Marché public de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable n° 2016/02 - Déclaration sans suite

Monsieur le Directeur,

Je reviens sur l'offre que vous avez bien voulu me transmettre dans le cadre du marché cité en objet ce dont je vous remercie.

Je suis au regret de vous informer que, conformément aux dispositions du Code des marchés publics, j'ai décidé de déclarer cette procédure sans suite pour le motif d'intérêt général.

Dans le cas de l'espèce, des faits nouveaux apparus après la mise en concurrence mettent en jeu la définition du besoin qui avait été effectué pour ce marché. En effet, la commune devant réaliser certains travaux sur le réseau d'eaux pluviales ainsi que sur la voirie, notamment sur la Grand rue et la rue Fernand Charpin, il nous est apparu opportun, dans le souci de l'intérêt général, de regrouper ces travaux en un seul marché qui sera lancé prochainement.

Regrettant de ne pouvoir attribuer ce marché, je vous précise néanmoins que l'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Marseille, 22, rue Breteuil – 13281 Marseille cedex 06. Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative un recours peut être exercé dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la régie des eaux de Venelles

Alain QUARANTA



Ancien Presbytère - Rue Félix Chabaud

13770 VENELLES

SIRET eau : 493 587 471 00019

APE eau : 3600 Z

SIRET assainissement : 493 587 471 00027

APE assainissement : 3700 Z

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL
À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Horaires d'ouverture du bureau :
8 h à 12 h - 13 h à 17 h du lundi au jeudi
8 h à 12 h - 13 h à 16 h le vendredi

Téléphone 24h/24 et URGENCE :

04 42 54 33 82

Télécopie : 04 42 54 61 27 - www.regiedeseaux-venelles.fr

D'ANGELO

Z.I. saint Joseph

04100 MANOSQUE

A l'attention de Monsieur le Directeur

Lettre en R.A.R.

Nos références : 130 / 10-06 / MB

Objet : Marché public de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable n° 2016/02 - Déclaration sans suite

Monsieur le Directeur,

Je reviens sur l'offre que vous avez bien voulu me transmettre dans le cadre du marché cité en objet ce dont je vous remercie.

Je suis au regret de vous informer que, conformément aux dispositions du Code des marchés publics, j'ai décidé de déclarer cette procédure sans suite pour le motif d'intérêt général.

Dans le cas de l'espèce, des faits nouveaux apparus après la mise en concurrence mettent en jeu la définition du besoin qui avait été effectué pour ce marché. En effet, la commune devant réaliser certains travaux sur le réseau d'eaux pluviales ainsi que sur la voirie, notamment sur la Grand rue et la rue Fernand Charpin, il nous est apparu opportun, dans le souci de l'intérêt général, de regrouper ces travaux en un seul marché qui sera lancé prochainement.

Regrettant de ne pouvoir attribuer ce marché, je vous précise néanmoins que l'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Marseille, 22, rue Breteuil – 13281 Marseille cedex 06. Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative un recours peut être exercé dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la régie des eaux de Venelles


Alain QUARANTA



Ancien Presbytère - Rue Félix Chabaud
13770 VENELLES
SIRET eau : 493 587 471 00019
APE eau : 3600 Z
SIRET assainissement : 493 587 471 00027
APE assainissement : 3700 Z

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL
À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Horaires d'ouverture du bureau :
8 h à 12 h - 13 h à 17 h du lundi au jeudi
8 h à 12 h - 13 h à 16 h le vendredi

Téléphone 24h/24 et URGENCE :

04 42 54 33 82

Télécopie : 04 42 54 61 27 - www.regiedeseaux-venelles.fr

BRONZO

Z.I. ATHELIA 1

13600 LA CIOTAT

A l'attention de Monsieur le Directeur

Lettre en R.A.R.

Nos références : 131 / 10-06 / MB

Objet : Marché public de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable n° 2016/02 - Déclaration sans suite

Monsieur le Directeur,

Je reviens sur l'offre que vous avez bien voulu me transmettre dans le cadre du marché cité en objet ce dont je vous remercie.

Je suis au regret de vous informer que, conformément aux dispositions du Code des marchés publics, j'ai décidé de déclarer cette procédure sans suite pour le motif d'intérêt général.

Dans le cas de l'espèce, des faits nouveaux apparus après la mise en concurrence mettent en jeu la définition du besoin qui avait été effectué pour ce marché. En effet, la commune devant réaliser certains travaux sur le réseau d'eaux pluviales ainsi que sur la voirie, notamment sur la Grand rue et la rue Fernand Charpin, il nous est apparu opportun, dans le souci de l'intérêt général, de regrouper ces travaux en un seul marché qui sera lancé prochainement.

Regrettant de ne pouvoir attribuer ce marché, je vous précise néanmoins que l'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Marseille, 22, rue Breteuil – 13281 Marseille cedex 06. Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative un recours peut être exercé dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la régie des eaux de Venelles


Alain QUARANTA